

Conditions Générales de Ventes

1. GÉNÉRALITÉ :

- 1.1. Sauf dérogation expressément admise par un écrit de notre part, nos ventes sont faites aux conditions générales suivantes, qui annulent toute clause contraire figurant sur les bons de commande, les conditions générales d'achat ou correspondances de l'acheteur.
- 1.2. Nous nous réservons le droit de modifier tout renseignement, puisque donné à titre indicatif, porté sur nos catalogues, prospectus, tarifs...

2. COMMANDE

- 2.1. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.
- 2.2. Nos offres ne nous engagent qu'après que nous ayons confirmé par écrit la commande adressée par l'acheteur.
- 2.3. Les commandes de produits spéciaux (non stockés ou hors tarif) ne pourront être modifiées par l'acheteur après acceptation de la commande par nos soins.

3. DÉLAI ET LIVRAISON

- 3.1. La société est libérée de toute obligation de livraison pour tous les cas fortuits ou de force majeure.
- 3.2. Nos délais de livraison ne sont précisés qu'à titre purement indicatif. Les retards éventuels ne peuvent justifier l'annulation de la commande ou le refus de la marchandise, et ne peuvent entraîner la réclamation de dommages et intérêts.

4. PRIX

- 4.1. Tous nos prix s'entendent en Euros hors taxes (TVA au taux de droit en vigueur), pour marchandises prises à notre dépôt de Décines-Charpieu.
- 4.2. Nos marchandises sont facturées au tarif applicable au jour de la passation de commande.
- 4.3. Toute facture mensuelle inférieure à cent cinquante euros hors taxes (150€ HT) se verra appliquer des frais forfaitaires de faible facturation d'un montant de dix euros hors taxes (10 € HT).

5. FRAIS DE TRANSPORT

- 5.1. Forfait transport selon, offre commerciale, en J+1 livré avant 13h en France Métropolitaine.
- 5.2. Pour l'exportation et les DOM-TOM, nos prix s'entendent départ Décines-Charpieu

6. LIVRAISON ET RETOUR

- 6.1. Même dans le cas où le port est payé par nos soins, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.
- 6.2. La vérification des colis et les **réserves écrites auprès du transporteur** doivent être faites dès l'arrivée et en présence de ce dernier. Elles doivent être confirmées par lettre recommandée par l'acheteur dans un délai de trois jours pour exercer son recours vis-à-vis du transporteur dans les conditions de l'article 105 du Code de Commerce.
- 6.3. En cas de livraison défectueuse, notre responsabilité est strictement limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.
- 6.4. Le déchargement des marchandises livrées est effectué par les services réception de l'acheteur et sous sa seule responsabilité.
- 6.5. Pour tout cas autre que celui de l'article 6-3, l'accord écrit préalable de nos services commerciaux est nécessaire avant tout retour de marchandise, tout retour autorisé s'effectuant aux conditions suivantes :

Les produits achetés dans le cadre d'actions promotionnelles ne peuvent être repris.

Les frais de transport concernant le retour sont à la charge de l'acheteur.

Un abattement pourra être effectué sur les pièces retournées en compensation des frais logistiques et administratifs engendrés (cf. offre commerciale et conditions de retour).

6.6. Tout retour de marchandise doit être accompagné du numéro de BL ou de la facture correspondant à l'achat des pièces retournées. Tout retour effectué sans ces éléments sera systématiquement refusé.

7. FORCE MAJEURE

- 7.1. Nous nous réservons le droit de suspendre et/ou d'annuler les commandes de l'acheteur sans indemnité quand un cas de force majeure en empêche l'exécution normale.
- 7.2. De convention expresse, les événements de grève totale, lock-out, incendie, inondation, avarie de matériel, émeutes, guerre, retard de livraison de nos fournisseurs, arrêt de force motrice, soit chez nous, soit chez nos fournisseurs ou transporteurs, seront notamment considérés comme cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels, et qu'elle qu'en soit la cause.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

- 8.1. Le paiement des factures doit avoir lieu dans le délai précisé sur chaque facture. Les factures son payables au siège de la société, 1 rue Emile ZOLA, 69150 Décines-Charpieu.
- 8.2. Lors de la première commande, l'acheteur s'engage à fournir un RIB et un KBIS ainsi qu'à la payer comptant.
Cas général : paiement par LCR direct Comptant ou à 30 jours date de facture.
- 8.3. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé.

9. RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

- 9.1. **Tout retard de paiement autorise notre société à suspendre toutes les commandes et les livraisons en cours, à modifier les conditions accordées jusqu'à l'incident, sans préjudice de toute autre voie d'action.**
- 9.2. En aucun cas l'acheteur ne pourra refuser d'honorer l'échéance d'un règlement sous couvert d'être dans l'attente d'un avoir. Les frais bancaires consécutifs à un tel refus de règlement sont à la charge de l'acheteur.
- 9.3. A défaut de paiement à la date mentionnée sur la facture, nous pourrions réclamer à l'acheteur une indemnité de retard au taux indiqué au recto de la facture, sans que ce taux puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. L'obligation pour l'acheteur de payer cette indemnité naîtra à la réception d'une lettre de mise en demeure qui en liquidera le montant.
- 9.4. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne l'exigibilité de toutes les autres quel que soit le montant.
- 9.5. Toute modification de coordonnées bancaires ne pourra être enregistrée pour des factures déjà émises et/ou non échues. Les frais bancaires éventuels liés à ces modifications seront à la charge de l'acheteur
- 9.6. Tous les frais de procédure et de contentieux consécutifs à un non-paiement sont à la charge de l'acheteur.

10. RETOUR DE GARANTIE

- 10.1. Les retours en garantie des pièces distribuées par Auto Dépôt Lyonnais Sarl ne pourront être examinés que dans le cadre d'un montage effectué par un professionnel. La garantie des pièces fournies par Auto Dépôt Lyonnais Sarl est de 12 mois et prend effet à partir du jour de la livraison spécifié sur nos documents.
- 10.2. Les demandes de garanties consécutives à un mauvais montage, à une erreur de réglage ou plus généralement au non-respect des instructions et recommandations mentionnées dans les revues techniques spécialisées et/ou des préconisations constructeurs ne pourront faire l'objet d'une quelconque indemnisation.
- 10.3. Les éventuels frais d'expertise supportés par Auto Dépôt Lyonnais Sarl dans le cadre du point 10.3 feront l'objet d'une refacturation à l'acheteur.
- 10.4. La garantie est strictement limitée au remboursement ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute indemnité pour main d'œuvre, préjudice ou autre motif.

11. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

- 11.1. **Nous conservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix en principal et intérêts.**
- 11.2. **De plein droit nous pouvons, dès qu'un incident de paiement survient, exiger la restitution, aux frais, risques et périls de l'acheteur défaillant, de la marchandise livrée, et ceci sans mise en demeure. La vente sera résolue de plein droit et les acomptes déjà versés resteront acquis au vendeur en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.**
- 11.3. **En cas de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens ouverte à l'encontre de l'acheteur, procédure que ce dernier s'engage à nous faire connaître dès que rendue officielle, la présente clause de réserve de propriété sera invoquée de plein droit dans le délai légal.**
- 11.4. En cas de revendication, les marchandises en stock chez l'acheteur sont réputées être celles correspondant aux factures les plus récentes.

12. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

- 12.1. **En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Lyon reste seul compétent, quel que soit le lieu de la livraison, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.**